



## SÉJOUR TEMPORAIRE POUR EMBAUCHE À DURÉE DÉTERMINÉE

1. Formulaire de demande de visa national, dûment renseigné et signé par le demandeur, ou par les parents ou tuteurs du demandeur si celui-ci est mineur. Photos d'identité récente (en couleur, sur fond blanc, format 3x4, de face, visage complètement dégagé) à coller aux emplacements prévus à cet effet sur le formulaire.
2. La durée du visa pour séjour temporaire et travail saisonnier couvre la totalité de la période pour laquelle l'autorisation de séjour et de travail est accordée. Le passeport doit donc avoir une durée de validité supérieure ou égale à cette période. Fournir une photocopie du passeport.
3. Photocopie du document d'identité (CIN) et du livret de famille.
4. Demandeurs non marocains résidant au Maroc : original et photocopie de leur autorisation de séjour au Maroc.
5. Demandeurs âgés de 16 ans ou plus : extrait de casier judiciaire récent (datant de moins de 3 mois) délivré par les autorités compétentes du ou des pays où l'intéressé a résidé au cours des 5 années précédant le dépôt du dossier. Ce document doit être revêtu de l'apostille de La Haye. S'il est délivré dans une autre langue que l'espagnol, il devra être accompagné d'une traduction assermentée en espagnol.
6. Certificat médical récent (délivré dans les 3 derniers mois) attestant que **le demandeur n'est atteint d'aucune des maladies susceptibles d'avoir des répercussions graves sur la santé publique tel qu'indiqué dans le Règlement sanitaire international (RSI) de 2005.** Cette phrase doit apparaître sur le certificat médical. Celui-ci doit être délivré par un professionnel figurant sur la liste des médecins agréés par le Consulat, disponible sur le site web du Consulat (lien en fin de document). S'il est rédigé dans une autre langue que l'espagnol, il devra être accompagné d'une traduction assermentée en espagnol.
7. Copie de l'autorisation de séjour temporaire délivrée pour occuper un emploi et notifiée à l'employeur. **La demande de visa doit être présentée dans un délai d'UN MOIS à compter de la notification de l'autorisation à l'employeur.**
  - **Document justifiant la date de notification de la résolution.**
  - Copie du contrat de travail présenté, visé par l'Office des étrangers et **à signer par le travailleur au Consulat.** Joindre 2 photocopies du contrat (il n'est pas nécessaire de les faire certifier conformes).
8. Document signé par le travailleur par lequel il s'engage à regagner son pays d'origine au terme de la relation de travail.

### Enlaces:

- [Página web del Consulado](#)
- [Relación de médicos](#)
- [Relación de traductores jurados](#)



### REMARQUES IMPORTANTES

|                               |  |
|-------------------------------|--|
| <b>Demande de Rendez-Vous</b> | A travers la page web <a href="https://morocco.blsspainvisa.com">https://morocco.blsspainvisa.com</a> ; frais du service au moment de la prise des rendez-vous.  |
| <b>Dépôt du dossier</b>       | Le demandeur doit présenter personnellement sa demande de visa. Uniquement dans des cas exceptionnels et pour des raisons justifiées, il pourra être accepté que le dossier soit déposé par un représentant dûment accrédité, auquel cas une procuration établie par acte notarié devra être produite. Les mineurs doivent être accompagnés de leurs parents ou tuteurs. Leur dossier peut être déposé par un représentant dûment accrédité. |
| <b>Retrait du Visa</b>        | Le titulaire du visa doit venir le retirer en personne dans un délai de 2 mois à compter de la notification.   |
| <b>Traduction</b>             | Les documents rédigés dans une langue autre que l'espagnol doivent être accompagnés d'une traduction en espagnol. Les traductions doivent être effectuées par un traducteur assermenté agréé.  |
| <b>Photocopies</b>            | Chaque document original doit être accompagné d'une photocopie. Pour les documents devant être revêtus de l'apostille de La Haye, la photocopie sera réalisée <u>après</u> apposition de l'apostille sur l'original.   |
| <b>Frais de Dossier</b>       | 862 dirhams Marocains  |